

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2011

PARTICIPATION DES CITOYENS AU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE PÉNALE
ET JUGEMENT DES MINEURS - (n° 3532)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

M. Estrosi, M. Vitel, M. Mancel, M. Straumann, M. Bouchet, M. Salles,
M. Durieu, M. Michel Voisin, Mme Fort, M. Remiller, M. Decool,
M. Guibal, M. Paternotte, M. Léonard, M. Herbillon, M. Dhuicq et M. Siré

ARTICLE 29

Après la dernière occurrence du mot :

« mineurs »,

supprimer la fin de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement identique à celui déposé à l'article 16.